

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2036

16 octobre 2009

SOMMAIRE

Accenture International	97723	JVS Investments	97716
AEIF LH Sub 02 S.à r.l.	97687	Kyra Investissements S.à r.l.	97720
Alov S.à r.l.	97718	LSF IV TMK Holding S.à r.l.	97728
AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.	97719	M7 Group S.A.	97716
Archi Tech Lighting SA	97722	Manuel Machado S.à r.l.	97726
Asalux Serrurerie S.à r.l.	97728	Martin Currie Global Funds	97717
Ataraxia	97721	Media & Advertising S.à r.l.	97725
Auberge Mary S.à r.l.	97694	Mimosa S.à r.l.	97722
Badafo Investments S.à r.l.	97690	MTP S.A.	97727
BBEIF LH Sub 02 S.à r.l.	97687	Nilrac Investments S.à r.l.	97702
Cadu S.à r.l.	97702	Nubrix S.A. SPF	97697
Café Corinne Longo S.à r.l.	97697	Olympus s. à r.l.	97695
Capital & Services S.A.	97726	Optimmo Luxembourg S.A.	97704
COF II (B) (Lux) Holdings SARL	97707	Pagocu Cuatro Investments S.à r.l.	97722
Corporate Credit (Europe) S.A.	97706	Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	97682
Den Hunn JOCA SCI	97695	Pazen GmbH	97728
DH Palos Immobilien- und Projectentwic- klungs S.à r.l.	97718	Polish Purple Investments S.à r.l.	97719
EvraxSecurities S.A.	97704	Project Bird Holding S.à r.l.	97720
Fondation FNEL	97685	Quinton Funding S.à r.l.	97721
Frasalux S.A.	97695	R. & B. Investments S.A.	97703
Garage FEYEREISEN S.à r.l.	97694	Saint Aubin Développement S.A.	97706
Gemma Europe S.à r.l.	97691	Sajola S.à r.l.	97727
Glibro Holding S.A.	97718	Thema Production S.A.	97728
H-Allinvest S.A.	97725	The Shipowners' Mutual Protection and In- demnity Association (Luxembourg)	97703
Il Ritrovo S.à r.l.	97702	TMD Friction Group S.A.	97717
Invesco Management N° 1 S.A.	97726	Transmec International S.A.	97727
it conCept S. à r.l.	97728	Walkyra S.à r.l.	97721
Jordan S.A.	97717	Woodstock Estates Inc.	97726

Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 108.922.

In the year two thousand and nine.

On the eleventh day of September at 08.40 a.m..

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B107523,

here duly represented by Mrs. Unda RÖSSLER, financial analyst, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, remains annexed to a deed of the undersigned notary of this day to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandite par actions PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, pursuant to a resolution taken on August 17, 2006 relatively to an increase of the corporate capital of PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. - The company PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, R.C.S. Luxembourg number B108922, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 30th of June 2005, published in the Memorial C number 688 of the 13th of July 2005, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of five million six hundred and forty-six thousand three hundred and fifteen Euro and twenty-four cents (5,646,315.24.- EUR) represented by eighteen thousand nine hundred and twenty-eight point thirty-one (18,928.31) Manager Shares and ninety-three thousand nine hundred and ninety-eight point zero one (93,998.01) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of fifty million Euro (50,000,000.- EUR) divided into:

- nine hundred thousand (900,000) Ordinary Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share; and
- one hundred thousand (100,000) Manager Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000.- EUR) (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of 950.- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of up to one hundred Euro (100.- EUR) as determined by the Manager (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of up to 50.- EUR).

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on August 17, 2006 the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of six hundred and one thousand six hundred and forty Euro and ninety-one cents (601,640.91.EUR), in order to raise it from its present amount of five million six hundred and forty-six thousand three hundred and fifteen Euro and twenty-four cents (5,646,315.24.- EUR) to the amount of six million two hundred and forty-seven thousand nine hundred and fifty-six Euro and fifteen cents (6,247,956.15.- EUR) by issuing:

- ten thousand and seventy-one (10,071) new Ordinary Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued with a total share premium of nine million five hundred and sixty-seven thousand four hundred and fifty Euro (9,567,450.- EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;

- one thousand nine hundred and sixty-one point eighty-two (1,961.82) Manager Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of six hundred and one thousand six hundred and forty Euro and ninety-one cents (601,640.91.- EUR) as well as the amount of nine million five hundred and sixty-seven thousand four hundred and fifty Euro (9,567,450.- EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital. (paragraph b).

(b) The Corporation has a share capital of six million two hundred and forty-seven thousand nine hundred and fifty-six Euro and fifteen cents (6,247,956.15.- EUR) represented by twenty thousand eight hundred and ninety point thirteen (20,890.13) Manager Shares and one hundred and four thousand and sixty-nine point zero one (104,069.01) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand and three hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den elften September um 08.40 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B107523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt einer Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, gemäss eines Beschlusses vom 17. August 2006 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxemburg Nummer B108922, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 30. Juni 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 688 vom 13. Juli 2005, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von fünf Millionen sechs hundert sechs und vierzig tausend drei hundert fünfzehn Euro vier und zwanzig Cents (5.646.315,24.- EUR), eingeteilt in achtzehn tausend neun hundert acht und zwanzig

Komma ein und dreissig (18.928,31) Manager-Aktien und drei und neunzig tausend neun hundert acht und neunzig Komma null eins (93.998,01) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von fünfzig Millionen Euro (50.000.000.- EUR) und ist aufgeteilt in:

- neun hundert tausend (900.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie; und
- ein hundert tausend (100.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000.- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von 950.- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von insgesamt bis zu ein hundert (100.- EUR) wie vom Manager festgelegt ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von bis zu 50.- EUR).

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zahlungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 17. August 2006 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um sechs hundert ein tausend sechs hundert vierzig Euro ein und neunzig Cents (601.640,91.- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünf Millionen sechs hundert sechs und vierzig tausend drei hundert fünfzehn Euro vier und zwanzig Cents (5.646.315,24.- EUR) auf sechs Millionen zwei hundert sieben und vierzig tausend neun hundert sechs und fünfzig Euro fünfzehn Cents (6.247.956,15.- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- zehn tausend ein und siebenzig (10.071) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von neun Millionen fünfhundert sieben und sechzig tausend vier hundert fünfzig Euro (9.567.450.- EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- ein tausend neun hundert ein und sechzig Komma zwei und achtzig (1.961,82) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von sechs hundert ein tausend sechs hundert vierzig Euro ein und neunzig Cents (601.640,91.- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von neun Millionen fünf hundert sieben und sechzig tausend vier hundert fünfzig Euro (9.567.450.- EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von sechs Millionen zwei hundert sieben und vierzig tausend neun hundert sechs und fünfzig Euro fünfzehn Cents (6.247.956,15.- EUR), eingeteilt in zwanzig tausend acht hundert neunzig Komma dreizehn (20.890,13) Manager-Aktien und ein hundert vier tausend neun und sechzig Komma null eins (104.069,01) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr vier tausend drei hundert Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; Auf Ersuchen derselben Komparentin und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: RÖSSLER; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2009. Relation GRE/2009/3320. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial;

Junglinster, den 29. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125639/174.

(090151668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Fondation FNEL, Fondation.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 43, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg G 77.

Etablissement d'utilité publique

Comptes annuels au 31 juillet 2008 et Rapport du Réviseur d'Entreprises

Bilan au 31 juillet 2008 (en euros)

ACTIF	Note(s)	2008 EUR	2007 EUR
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3		
Concessions, brevets, licences		841,46	1 280,41
Immobilisations corporelles	4		
Terrains et constructions		1 298 954,32	1 359 824,60
Autres installations, outillage et mobilier		4 399,83	8 194,76
Immobilisations corporelles en cours		29 526,87	---
		<u>1 332 881,02</u>	<u>1 368 019,36</u>
		1 333 722,48	1 369 299,77
Actif circulant			
Créances			
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		41 918,41	15 865,78
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		254 527,57	174 004,61
		296 445,98	189 870,39
Comptes de régularisation		1 703,25	1 333,54
		<u>1 631 871,71</u>	<u>1 560 503,70</u>
PASSIF			
Capitaux propres			
Fond social	5	14 873,61	14 873,61
Réserves			
Autres réserves	6	122 648,37	122 648,37
Résultats reportés		10 236,64	11 781,17
Déficit/ excédent de l'exercice		(31 954,08)	(1 544,53)
Subventions et dons	7	1 443 937,50	1 383 881,67
		<u>1 559 742,04</u>	<u>1 531 640,29</u>
Dettes			
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		11 063,72	9 863,41
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes au titre de la sécurité sociale		24 254,57	---
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		36 811,38	19 000,00
		<u>1 631 871,71</u>	<u>1 560 503,70</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Compte de profits et Pertes pour l'exercice se clôturant au 31 juillet 2008 (en euros)

CHARGES	Note(s)	2008 EUR	2007 EUR
Consommation de marchandises, de matières premières et consommables . . .		21 492,52	34 720,69
Autres charges externes		70 279,86	36 863,66
Frais de personnel	8		
Salaires et traitements		193 889,62	188 820,62
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		23 759,02	23 198,62
Autres charges sociales		<u>190,00</u>	<u>400,00</u>
		217 838,64	212 419,24
Corrections de valeur sur immobilisations	3,4		
corporelles et incorporelles		75 197,94	74 633,40
Autres charges d'exploitation		19 987,30	35 994,53
Intérêts et charges assimilées			
Autres intérêts et charges		4,31	---
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		<u>105,89</u>	---
		404 906,46	394 631,52
PRODUITS			
Montant net du chiffre d'affaires		44 640,69	44 604,39
Autres produits d'exploitation	9	322 922,03	338 615,48
Autres intérêts et produits assimilés			
autres intérêts et produits assimilés		2 225,36	5 662,93
Produits exceptionnels	11	3 164,30	4 204,19
Déficit de l'exercice		<u>31 954,08</u>	<u>1 544,53</u>
		404 906,46	394 631,52

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Budget 2009

	Produits	Charges
1. Chiffre d'affaire		
Loyer	26 000,00	
Don	6 000,00	
Intérêts créditeurs	5 000,00	
2. Achats et variation de stock		
Fournitures petit équipement		2 000,00
3. Charges externes		
Achats non stockés		1 000,00
Mazout		11 250,00
Eau, gaz, électricité		5 175,00
Entretien		9 600,00
Equipement		9 000,00
Assurances		2 000,00
Autres		1 000,00
4. Autres charges d'exploitation		
Relations publiques		1 000,00
Frais postaux, télécommunication		1 000,00
Déchets		1 600,00
Impôts et taxes		350,00
5. Corrections de valeur		
Amortissements sur immob. incorp.		250,00
Amortissements		73 800,00
Amortissements Solar		1 500,00
Résultat ordinaire	-83 525,00	
6. Produits exceptionnels		

Subvention virés au compte de résultat	58 000,00
Fonds propres virés au compte de résultat	14 000,00
Subventions pour mat. de faible valeur	2 000,00
7. Résultat de l'exercice	-9 525,00

Référence de publication: 2009126684/105.

(090152823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**AEIF LH Sub 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF LH Sub 02 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.299.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September,
Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.L, a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 129.159 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF LH Sub 02 S.à r.L, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132.299, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 17 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2523 on 7 November 2007. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF LH Sub 02 S.à r.l." into "AEIF LH Sub 02 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AEIF LH Sub 02 S.à r.l..

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. to AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all related publication or registration formalities.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares of the Company having a par value of EUR 25.00 (twenty-five euro) each, to fifteen thousand euro (EUR 15,000.00), by the issue of one hundred (100) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of two million eight hundred thousand nine hundred and eighty-four pounds and ninety-five pence (GBP 2,800,984.95) towards the Company, said Contribution being valued at three million five hundred and twenty-six thousand eight hundred and one euro and thirty-eight cents (EUR 3,526,801.38), it being understood that an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00) shall be allocated to the Company share capital and an amount of three million five hundred and twenty four thousand three hundred and one euro and thirty-eight cents (EUR 3,524,301.38) shall be allocated to the share premium account.

AEIF Luxembourg Holdings S.a r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF Luxembourg Holdings S.a r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF Luxembourg Holdings S.a r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,000.00 (fifteen thousand Euro) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of EUR 25.00 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Ms Esther Sabokat to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.L, une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF LH Sub 02 S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.299, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2523 du 7 novembre 2007 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF LH Sub 02 S.à r.l." en "AEIF LH Sub 02 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AEIF LH Sub 02 S.à r.l..

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." en "AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15.000,- (quinze mille euros) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport (l'"Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de deux millions huit cent milles neuf cent quatre-vingt quatre livres sterling et quatre-vingt quinze cents (GBP 2.800.984,95) envers la Société, l'Apport évalué à trois millions cinq cent vingt-six mille huit cent et un euros et trente-huit centimes (EUR 3.526.801,38), dont EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de trois millions cinq cent vingt-quatre mille trois cent et un euros et trente-huit centimes (EUR 3.524.301,38) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est la propriétaire de l'Apport transféré.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros) représenté par) 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise a tout gérant de la Société et a Mme Esther Sabokat de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38711. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126690/179.

(090152581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Badafo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.862.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 août 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
3. Le nombre des gérants de catégorie B a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
4. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Le nombre des gérants de catégorie A a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
6. M. Thomas Paul ALBER, administrateur de sociétés, né à Bridgeport (Etats-Unis d'Amérique) le 17 août 1960, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston (Etats-Unis d'Amérique), 200, Clarendon Street, 56^{ème} étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
7. M. Hythem EL-NAZER, administrateur de sociétés, né au Caire (Egypte), le 13 juillet 1978, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston, 200, Clarendon Street, 56th floor (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.
pour extrait sincère et conforme
pour BADAFO INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009127169/28.

(090153009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gemma Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.871,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.557.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1/ Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22809,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

2/ BCIP Associates IV, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22783,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

3/ BCIP Trust Associates IV, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22805,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

4/ BCIP Associates IV-B, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22784,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

5/ BCIP Trust Associates IV-B, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22806,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

6/ K&E Investment Partners, L.P. - 2008 DIF, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 200 East Randolph Drive, Suite 5700, Chicago, IL 60601, United States of America, registered with the State of Delaware Secretary of State under number 3092123,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

7/ Ferdinando Grimaldi, residing at 5 Ladbroke Gardens, London, W11 2PT, United Kingdom,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Gemma Europe S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 143.557, incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx dated 5 December 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 41 of 8 January 2009.

The appearing parties representing the whole capital of the Company, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of one thousand three hundred five (1,305) series 1 convertible preferred equity certificates, each with a par value of one euro, into one thousand three hundred five (1,305) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1);

2. Subsequent increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred five euro (EUR 1,305);

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company; and

4. Miscellaneous.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to convert with immediate effect one thousand three hundred five (1,305) series 1 convertible preferred equity certificates (the "CPECs"), each with a par value of one euro (EUR 1) into one thousand three hundred five (1,305) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) in accordance with section 2 of the terms and conditions of the CPECs, as tabled (the "Conversion").

The General Meeting resolves that the following CPECs will be converted:

- One thousand two hundred ninety-four (1,294) CPECs held by Bain Capital Europe Fund III, L.P., prequalified;
- Eight (8) CPECs held by BCIP Associates IV, L.P., prequalified;
- One (1) CPEC held by BCIP Trust Associates IV, L.P., prequalified;
- One (1) CPEC held by BCIP Associates IV-B, L.P., prequalified; and
- One (1) CPEC held by BCIP Trust Associates IV-B, L.P., prequalified.

Second resolution

The General Meeting further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred five euro (EUR 1,305) from its current amount of one hundred thirty-seven thousand five hundred sixty-six euro (EUR 137,566) up to one hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-one euro (EUR 138,871) through the issuance of one thousand three hundred five (1,305) shares having a par value of one euro (EUR 1) due to the Conversion (the "Newly Issued Shares").

The Newly Issued Shares will be held by the shareholders as follows:

- One thousand two hundred ninety-four (1,294) shares will be held by Bain Capital Europe Fund III, L.P., prequalified;
- Eight (8) shares will be held by BCIP Associates IV, L.P., prequalified;
- One (1) share will be held by BCIP Trust Associates IV, L.P., prequalified;
- One (1) share will be held by BCIP Associates IV-B, L.P., prequalified; and
- One (1) share will be held by BCIP Trust Associates IV-B, L.P., prequalified.

Valuation certificates issued by the relevant shareholders and the Company as well as a balance sheet of the Company will remain attached to the present deed.

Third resolution

Following the above resolutions, the general meeting further resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at one hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-one euro (EUR 138,871), represented one hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-one (138,871) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR1,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1/ Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22809,

ici représenté par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2/ BCIP Associates IV, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22783,

ici représenté par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3/ BCIP Trust Associates IV, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22805,

ici représenté par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4/ BCIP Associates IV-B, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22784,

ici représenté par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

5/ BCIP Trust Associates IV-B, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22806,

ici représenté par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

6/ K&E Investment Partners, L.P. - 2008 DIF, un limited partnership constitué et régi par les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social au 200 East Randolph Drive, Suite 5700, Chicago, IL 60601, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3092123,

ici représenté par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

7/ Ferdinando Grimaldi, ayant sa résidence au 5 Ladbroke Gardens, London, W11 2PT, Royaume-Uni,

ici représenté par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Gemma Europe S.à r.l., une société à responsabilité régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.557 (ci-après la "Société"), constituée par acte reçu du notaire Joseph Elvinger en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 41 du 9 janvier 2009.

Les comparants représentant l'intégralité du capital de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de mille trois cent cinq (1.305) series 1 convertible preferred equity certificates, ayant chacun une valeur de un euro (EUR 1) en mille trois cent cinq (1.305) parts sociales de la Société ayant une valeur de un euro (EUR 1);
2. Augmentation subséquente du capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille trois cent cinq euro (EUR 1.305);
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet immédiat de mille trois cent cinq (1.305) series 1 convertible preferred equity certificates ("CPECs"), ayant chacun une valeur de un euro (EUR 1) en de mille trois cent cinq (1.305) parts sociales de la Société ayant une valeur de un euro (EUR 1) chacune en conformité avec la section 2 des termes et conditions des CPECs, comme attaché (la "Conversion").

L'assemblée générale décide que les CPECs suivants seront convertis:

- Mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.294) CPECs détenu par Bain Capital Europe Fund III, L.P., prénommé;
- Huit (8) CPECs détenu par BCIP Associates IV, L.P., prénommé;
- Un (1) CPEC détenu par BCIP Trust Associates IV, L.P., prénommé;
- Un (1) CPEC détenu par BCIP Associates IV-B, L.P., prénommé; et
- Un (1) CPEC détenu par BCIP Trust Associates IV-B, L.P., prénommé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille trois cent cinq euro (EUR 1.305) pour le porter de son montant actuel de cent trente-sept mille cinq cent soixante six euro (EUR 137.566) à un million de cent trente-huit mille huit cent soixante-et-onze euro (EUR 138.871) par l'émission de mille trois cent cinq (1.305) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur de un euro (EUR 1) chacune, en raison de la Conversion (les "Actions Nouvellement Emises").

Les Actions Nouvellement Emises seront détenues par les actionnaires comme suit:

- Mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.294) parts sociales seront détenues par Bain Capital Europe Fund III, L.P., prénommé;
- Huit (8) parts sociales seront détenues par BCIP Associates IV, L.P., prénommé;
- Une (1) part sociale sera détenue par BCIP Trust Associates IV, L.P., prénommé;
- Une (1) part sociale sera détenue par BCIP Associates IV-B, L.P., prénommé; et
- Une (1) part sociale sera détenue par BCIP Trust Associates IV-B, L.P., prénommé.

Troisième résolution

Consécutivement aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent trente-huit mille huit cent soixante-et-onze euro (EUR 138.871) représenté cent trente-huit mille huit cent soixante-et-onze (138.871) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38302. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009126700/191.

(090153198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Garage FEYEREISEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8706 Useldange, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009127245/9.

(090153250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Auberge Mary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 10, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 121.023.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour *AUBERGE MARY SARL*
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126958/13.

(090152674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Frasalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.522.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

André KAYSER

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009126987/12.

(090152856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Olympus s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 133.700.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCOS COMPANY SERVICES

B.P. 5

L-4701 Pétange-Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009126990/13.

(090153161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Den Hunn JOCA SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7620 Larochette, 47, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg E 4.155.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1) Monsieur Joseph SCHANEN, indépendant, né à Luxembourg le 7 mai 1952, (matricule n° 19520507232), et
- 2) Madame Catherine dite Carine SCHMITZ, son épouse, conjoint aidant, née à Ettelbruck le 13 mars 1960, (matricule n° 19600313188),

demeurant à L-7620 Larochette, 47, rue de Mersch.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Den Hunn JOCA SCI".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Larochette.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQ MILLE euros (5.000,00 €), représenté par cent (100) parts sans désignation de valeur nominale, réparties comme suit:

Souscripteur:	Parts en nue propriété:	Parts en usufruit:	Parts en pleine propriété:
SCHANEN Joseph	---	---	50
SCHMITZ Carine	---	---	50
Total:			100

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés et des héritiers ou légataires sur le prix de rachat des parts après un délai de deux mois, celle-ci sera déterminée par un collège d'experts institué par les héritiers ou légataires, le ou les associés qui se proposent d'acquérir les parts et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou les associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés, présents ou représentés, se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants, pour une durée indéterminée, Monsieur Joseph SCHANEN et Madame Carine SCHMITZ, prénommés.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant, et, en cas de pluralité, de l'un des gérants.

Le ou les gérant(s) ne pourront acheter, vendre ou hypothéquer un immeuble qu'avec le consentement préalable des associés.

2.- L'adresse de la société est établie à: L-7620 Larochette, 47, rue de Mersch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élève à environ CINQ CENTS euros (500,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joseph SCHANEN, Carine SCHMITZ, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2009. LAC/2009/40169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009127248/83.

(090153978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Café Corinne Longo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 36, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 117.752.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour CAFE CORINNE LONGO SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126995/13.

(090152659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Nubrix S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.391.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois CZM Comptabilité et Domiciliation S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", à constituer comme suit:

Titre préliminaire - Définitions

Dans les présents statuts la "Loi" signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"):

"Statuts": signifie les statuts de la société.

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la Loi, ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de NUBRIX S.A. SPF.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opération généralement quelconque qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007, relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays ou à l'étranger par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million euros (1.000.000,- EUR) et sera représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 25 septembre 2009 en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la commune du siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant que (i) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (ii) la réunion de l'assemblée générale est transmise en direct et en continue et (iii) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant que (i) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (ii) la réunion de l'assemblée générale est transmise en direct et en continue et (iii) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra prendre des décisions par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, qui produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. L'écrit constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Les copies ou les extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et des réserves distribuables.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés par le conseil d'administration sous l'observation des règles y relatives.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Dispositions Transitoires

- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- La première assemblée générale annuelle aura lieu en l'an 2011.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été par l'actionnaire unique, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Vincent MOES, administrateur, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 8 avril 1961, demeurant professionnellement à 42, boulevard Napoléon 1^{er}, L-1724 Luxembourg, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- La société à responsabilité limitée "READ S.A r.l." inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.083, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, est appelé aux fonctions de commissaire.
- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5.- Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2009. Relation GRE/2009/3479. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128268/257.

(090154288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Il Ritrovo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 98, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.015.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour IL RITROVO SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126996/13.

(090152657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Cadu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3620 Kayl, 60, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 22.067.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour CADU SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126997/13.

(090152654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Nilrac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.894.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 août 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
3. Le nombre des gérants de catégorie B a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
4. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Le nombre des gérants de catégorie A a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
6. M. Thomas Paul ALBER, administrateur de sociétés, né à Bridgeport (Etats-Unis d'Amérique) le 17 août 1960, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston (Etats-Unis d'Amérique), 200, Clarendon Street, 56^{ème} étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

7. M. Hythem EL-NAZER, administrateur de sociétés, né au Caire (Egypte) le 13 juillet 1978, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston, 200, Clarendon Street, 56^{ème} étage (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.
pour extrait sincère et conforme
pour NILRAC INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009127171/28.

(090153013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

R. & B. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.526.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 2009

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015, les mandats de:

Madame Sylvie THEISEN en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, Mesdames Eliane IRTHUM et Caterina SCOTTI en tant qu'administrateurs, toutes trois avec adresse professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Fons MANGEN, demeurant à 147 rue de Warken à L-9088 Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait sincère et conforme
R. & B. INVESTMENTS S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009127038/17.

(090152638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

The Shipowners' Mutual Protection and Indemnity Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 14.228.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2009

Ont été nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2010:

MM. LENTHALL Rodney, demeurant Mulberry Lodge, Lodge Hill Road, Farnham, Surrey GU10 3RD England, Président;

MACLEOD Don, demeurant 34 French Masts Lane, Bedford, Nova Scotia B4A 3W7 Canada, Vice-Président;

ALLAN Allistair, demeurant Sandywood, Sand Loan, Gullane, East Lothian EH31 2BH Scotland;

BRIGGS Anthony, demeurant Unit 7, 6 Cedar Road, Palm Cove, Cairns 4879 Queensland, Australia;

DOWSON James, demeurant 10 Queens Road, Colchester, Essex, C03 3NZ, England;

EVERARD William Derek, demeurant 4 Lee Terrace, Blackheath London, SE3 9TZ England;

FRISING Roland, demeurant 44, rue d'Olingen, L-6914 Roodt-Syre, Luxembourg;

HO David, demeurant Flat 7A, Block 18, Villa Rhapsody, Symphony Bay, 533 Sai Sha Road, Ma On Shan New Territories, Hong Kong;

JAMIESON David, demeurant Windspun, Headley Fields, Headley Hampshire GU35 8PU England;

JOURDAIN Les, demeurant 20252 Patterson Ave. Maple Ridge, British Columbia V2X 2P4 Canada;

KAILIS George T., demeurant 7 Banool Crescent, City Beach, Perth, Western Australia 6015;

KNIGHT Richard, demeurant 4, Belvedere Wharf, Belvedere Road, Faversham Kent ME13 7QL, England;

MUDEDE Jan, demeurant De Werf 17, 2941 AZ Lekkerkerk, The Netherlands;

ONG Kok Wah, demeurant 31 Leonie Hill, 04030 Rivershire, 239229 Singapour;

ORME Philip, demeurant à Villa 25, Street 1, Mirador La Colleccion, Dubai, United Arab Emirates;

VAN MEERBEECK Christian, demeurant Pastoor de Conincklaan 45, 2610 Wilrijk, Belgium;

WHITAKER Mark, demeurant à Moor Grange, Beverly Road, Beeford, East Yorkshire, YO25 8AE, England;

MME ROSSO Christiane, demeurant Les Grenadines, 36 avenue de Lorraine, La Ciotat 13600, France.

La cooptation en date du 29 janvier 2009 de M. Ahmad SUFIAN,, 45, Jalan G2, Taman Melawati, 53 100 Kuala Lumpur, Malaysia, comme administrateur a été ratifiée et il a été nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2010.

MOORE STEPHENS S.à.r.l., a été réélue comme réviseur d'entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009127050/37.

(090153016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Optimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 140.796.

Je soussigné Nathalie Grandjean, née le 12 février 1963, démissionner de la Société Optimmo Luxembourg SA enregistrée sous le numéro RC B140796 en tant qu'administrateur avec effet immédiat, soit à compter du 21 septembre 2009, (le vingt et un septembre de l'année deux mille neuf).

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Nathalie Grandjean.

Référence de publication: 2009127040/11.

(090152517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

EvrzSecurities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.437.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of Mastercroft Ltd., having its registered office at 3, Themistocles Dervis Street, Julia House, Nicosie, Chypre,

by virtue of a proxy given on 31 August 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "EvrzSecurities S.A.", having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on August 21st, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 999 of September 29th, 2003;

- that the capital of the corporation "EvrzSecurities S.A." is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31.000.-) represented by THIRTY-ONE (31) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR) each, fully paid up;

- that Mastercroft Ltd., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at September 15th, 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at September 15th, 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately TWO THOUSAND EURO (EUR 2,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Mastercroft Ltd., une société de droit chypriote, ayant son siège social au 3 Themistocles Dervis Street, Julia House, Nicosie, Chypre, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme EvrazSecurities S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée par acte notarié en date du 21 août 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 999 du 29 septembre 2003;

- que le capital social de la société anonyme EvrazSecurities S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Mastercroft Ltd, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que :

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à deux mille euros (EUR 2.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38089. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009128604/97.

(090155250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Saint Aubin Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.823.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 20 avril 2009 à 9.00 heures.

L'Assemblée ratifie la cooptation intervenue en date du 25 avril 2008, de Monsieur Cristiano Falconi, en sa qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Domenico Scarfo, Administrateur démissionnaire.

Reconduction des mandats de Messieurs Cristiano Falconi, Marc Ambroisien demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et Madame Elise Lethuillier demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et de H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127042/22.

(090153101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Corporate Credit (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2009

En date du 15 septembre 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de renouveler le mandat de Monsieur James Pope en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

- de renouveler les mandats de Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Clive Mace Gilchrist, Monsieur Scott Edel, Monsieur Jürgen Meisch, Monsieur Alfonso de Maqua, Monsieur Nicholas Cranston et Monsieur James Pope en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2010

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009127043/18.

(090153113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

COF II (B) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 148.350.

STATUTES

In the year nine, on the nineteenth day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware with the registration number 4536317 represented by its general partner Apollo Credit Opportunity Advisors II, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware with the registration number 4702848, represented by its general partner Apollo COF II Capital Management, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware with the registration number 4702832,

here represented by hereby represented by Mrs Solange Wolter, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 18, 2009,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "COF II (B) (Lux) Holdings SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not

validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., represented as stated above, subscribes to fifteen thousand (15,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000).

The amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200,-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms Wendy Friedman Dulman, companies director, born on November 16, 1968 in Cleveland, Ohio, United States of America, with professional address at 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, United States of America; and
 - Mr Joseph D. Glatt, born on 21 June 1973, in Livingston, New Jersey, United States of America, with a professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019, United States of America.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Alexis Kamarowsky, companies director, born in Strang (Germany) on April 10, 1947, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born in La Spezia (Italy) on September 12, 1964, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Mr Michael Robert Kidd, born in Basingstoke, County of Hampshire (United Kingdom) on April 18, 1960, having his professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 7, Val Ste Croix, Luxembourg L-1371 Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., un limited partnership organisé et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4536317, représenté par son associé commandité Apollo Credit Opportunity Advisors II, L.P., un limited partnership organisé et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis D'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4702848, représenté par son associé commandité, Apollo COF II Capital Management, LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social

c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4702832,

ici représenté par Madame Solange Wolter, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 18 août 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "COF II (B) (Lux) Holdings SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers à cause d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gérance - Représentation**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000).

Le montant de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Wendy Friedman Dulman, administrateur de sociétés, née le 16 novembre 1968 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Joseph D. Glatt, administrateur de sociétés, né le 21 juin 1973, à Livingston, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Michael Robert Kidd, administrateur de sociétés, né à Basingstoke, Conté de Hampshire, Royaume-Uni le 18 avril 1960, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Ste Croix, Luxembourg L-1371 Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. WOLTER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2009. Relation: LAC/2009/34749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-neuf septembre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009127257/521.

(090153307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

JVS Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7319 Steinsel, 20, In den Kreuzwiesen.

R.C.S. Luxembourg B 129.559.

Extrait de la décision de l'actionnaire unique en date du 17 septembre 2009

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique de la société en date du 17 septembre 2009 que:

Mr FROEKJAER-LORENSEN Claus, né le 19 septembre 1963 à Esbjerg (Danemark) et demeurant au 34, cité Am Wenkel à L-8086 Bertrange, a été nommé gérant de la société JVS Investments en remplacement de Mr SCHOUGAARD Jakob Veno, démissionnaire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127051/14.

(090153025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

M7 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.073.

Il résulte de résolutions du conseil d'administration signées en date du 24 août 2009 et en accord avec l'article 15 des statuts de la Société que Monsieur Thibaut Dominique Hausman, ayant pour adresse Lindekenweg 23 à Alsemberg (B-1652) a été nommé Administrateur Délégué pour une période déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Monsieur Hausman pourra engager la Société par sa seule signature pour tout ce qui aura trait à la licence.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M7 Group S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009127046/16.
(090152471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 65.796.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2009

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 29 juillet 2009, que Messieurs Keith Falconer, Alec Emmott, Zvi Hoffman, Michael Hoare et Jan Ankarcrona ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2010 et que Deloitte S.A. (560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg) a été élu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2010 en remplacement de Ernst & Young Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Peter BUN / Signature

Référence de publication: 2009127044/19.
(090153123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 145.390.

En date du 11 septembre 2009, les actionnaires de la Société ont décidé de porter le nombre de membres du conseil de surveillance à huit et de nommer comme nouveaux membres:

- Monsieur Jorma Antero Halonen résident Alte St. Gallerstrasse 4, 8280 Kreuzlingen, Suisse;
- Monsieur Timothy Truesdale Hemingway, résident 1409 South Shore Drive, Holland, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur William Lawrence Kozyra, résident 5055 Cloisters Blvd., Rochester Hills, MI 48306, Etats-Unis d'Amérique.

Ces nominations sont faites pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMD Friction Group SA
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009127048/18.
(090152504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Jordan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.864.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2009.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
Benoît Dessy, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, Rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2009127047/22.

(090152973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

DH Palos Immobilien- und Projectentwicklungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 90.634.

Suite à l'acte notarié du 27 juin 2008 le siège social de la société

DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A.

Development & Investment

Associé unique et gérant de la société DH PALOS IMMOBILIEN- UND PROJECTENTWICKLUNGS S. à r.l. est désormais sis au 25, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127178/14.

(090153190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 632.125,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 15 décembre 2008 que Alov Managementbeteiligung GmbH & Co. KG a transféré 127 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Alov Holding S.à r.l.

Il résulte de ce qui précède que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Apax WW Nominees Limited	447
Alov Managementbeteiligung GmbH & Co. KG	1.226
Alov Holding S.à r.l.	23.612
Total	25.285

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009127054/20.

(090153046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Glibro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.584.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 17 décembre 2008

1. En remplacement de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, administrateur démissionnaire, Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13

décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. Le nombre des administrateurs est augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

3. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Monsieur Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GLIBRO HOLDING S.A

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127121/24.

(090152746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Polish Purple Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.020.

1. Le siège social de la société Polish Purple Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 135.020 au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est dénoncé avec effet au 20 septembre 2009.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée:

Polish Purple Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 135.020

et Domiciliataire:

Maitland Luxembourg S.A., société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 13.583

en date du 26 octobre 2007 est terminé à partir du 20 septembre 2009.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Maitland Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127053/22.

(090153075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009127185/12.

(090153064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Kyra Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 147.702.

—
EXTRAIT

- Extrait devant être déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en vertu de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales

Il résulte des résolutions prises à Vaduz le 28 août 2009 par l'associé unique de la société Kyra Investissements S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au RCS sous le n° B 147.702, que:

1) la société accepte la démission comme gérants de M. Bart ZECH et de M. Frank WALENTA, établis professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) la société nomme avec effet immédiat pour une durée indéterminée comme nouveau gérant

Mme Magalie HILCHER, employée privée, née le 5 janvier 1978 à Algrange (France), domiciliée à F-57280 Maizières-les-Metz (France), 21, Voie Romaine.

3) le siège de la société est transféré avec effet immédiat à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127058/23.

(090153004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Project Bird Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.980.

—
Suite à un contrat d'apport conclu le 11 août 2009, les associés de la Société ont apporté 100% des 12.500 parts sociales de la Société (les "Parts Sociales") à la société PROJECT BIRD GP ULC SCS, société en commandite simple constituée en date du 11 août 2009, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 147.920 ("PB SCS") comme suit:

1) Platinum Equity Capital Partners-A international II, L.P., un limited partnership, constitué et existant selon les lois d'Alberta, Canada, dont le siège social est au 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California 90210, Etats-Unis d'Amérique ("PECP-A") a apporté 876 Parts Sociales à PB SCS;

2) Platinum Equity Capital Partners-PF International II, L.P., un limited partnership, constitué et existant selon les lois d'Alberta, Canada, dont le siège social est au 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California 90210, Etats-Unis d'Amérique ("PECP-PF") a apporté 896 Parts Sociales à PB SCS;

3) Platinum Equity Capital Partners International II, L.P., un limited partnership, constitué et existant selon les lois d'Alberta, Canada, dont le siège social est au 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California 90210, Etats-Unis d'Amérique ("PECP-I") a apporté 5,528 Parts Sociales à PB SCS;

4) Platinum Bird Principals International, L.P., un limited partnership, constitué et existant selon les lois d'Alberta, Canada, dont le siège social est au 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California 90210, Etats-Unis d'Amérique ("PBPI") a apporté 1,825 Parts Sociales à PB SCS;

5) Stichting Administratiekantoor Bird DR I, une fondation Néerlandaise, ayant son siège social au 140 Teleportboulevard, 1043 EJ Amsterdam, non enregistrée ("Stichting I") a apporté 1,875 Parts Sociales à PB SCS;

6) Stichting Administratiekantoor Bird DR II, une fondation Néerlandaise, ayant son siège social au 140 Teleportboulevard, 1043 EJ Amsterdam, non enregistrée ("Stichting II") a apporté 1,500 Parts Sociales à PB SCS; de sorte que PB SCS détenait, en date du 11 août 2009, l'intégralité des 12 500 parts sociales composant le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127324/31.

(090153332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Walkyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 147.701.

EXTRAIT

- Extrait devant être déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en vertu de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales

Il résulte des résolutions prises à Vaduz le 28 août 2009 par l'associé unique de la société Walkyra S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au RCS sous le n° B 147.701, que:

1) la démission comme gérants de M. Bart ZECH et de M. Frank WALENTA, établis professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est acceptée.

2) la société nomme avec effet immédiat à durée indéterminée comme nouveau gérant Mme Magalie HILCHER, employée privée, née le 5 janvier 1978 à Algrange (France), domiciliée à F-57280 Maizières-les-Metz (France), 21, Voie Romaine.

3) le siège de la société est transféré avec effet immédiat à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127059/23.

(090153007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Ataraxia, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 78.348.

Extrait du procès-verbal

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer le siège de la société du 107, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette vers le 69, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30/09/2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009127060/15.

(090153130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Quanton Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 400.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.518.

Le 11 juin 2009, la société anonyme BGL, associée unique de la Société, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481, a modifié sa dénomination sociale en BGL BNP Paribas avec effet au 21 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour la Société

Pascal HOBLER

Un administrateur

Référence de publication: 2009127125/16.

(090152557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Archi Tech Lighting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.
R.C.S. Luxembourg B 90.867.

—
*Extrait des résolutions prises lors
de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 septembre 2009*

L'assemblée générale décide de modifier le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, Grevelsbarriere à L-8059 BERTRANGE.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs, à savoir Messieurs Camille Daniel PARISOT, Frédéric PARISOT et Yves BARBY, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Paul GRANGIER jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127085/18.

(090152952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Mimosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 58.919.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 1^{er} octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société MIMOSA S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 octobre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2009127086/19.

(090152917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pagocu Cuatro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.230.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 21 septembre 2009

1) M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pagocu Cuatro Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127123/17.

(090152763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Accenture International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.145.369.575,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.873.

In the year two thousand and nine, on the thirty first day of August,

Before Us, Maître Aloyse Biel, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who shall keep the original of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Accenture International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 1,145,369,575 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79873 (the Company).

There appeared:

1. Accenture SCA, a partnership limited by shares (société en commandité par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79874 (Accenture SCA), in its capacity as holder of 43,468,445 ordinary shares and 2,040,000 ordinary shares of Class A of the Company, and

2. the Company, in its capacity as holder of 306,338 ordinary shares of its own share capital (the Treasury Shares)

both represented by Marc Tkatcheff, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Proxy holder), by virtue of proxies given on 26 August 2009.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the Proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Company's shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Company has been incorporated on 21 December 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 609 dated 8 August 2001, page 29218;

II. that the articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Martine Schaeffer dated 1 September 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2706 dated 6 November 2008, page 129858;

III. that the entire share capital of the Company is represented at the Meeting which is consequently duly constituted and may validly debate on the items of the agenda;

IV. that the Company, in its capacity as holder of Treasury Shares, is not entitled to voting rights;

V. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Modification of article 2 of the Company's articles of association in order to amend the Company's corporate object; and

3. Miscellaneous.

VI. that Accenture SCA, being the sole shareholder of the Company entitled to vote on the items of the agenda, takes the following resolutions.

First resolution

All the shareholders of the Company being represented at the present Meeting, Accenture SCA waives the convening notice, the Company's shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

Accenture SCA (representing the entirety of the voting share capital of the Company) resolves to approve and hereby approves to amend article 2 of the Articles, which relates to the corporate object of the Company, so as to read:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships. The Company may borrow in any form and, to the extent permitted by applicable law, proceed to the issue of bonds and debentures. The Company may grant loans or guarantees to or for the benefit of affiliated group companies and/or their directors and/or officers, and may engage in the management of the treasury, cash and finances of the group of companies to which it belongs. In a general fashion it may grant assistance to or for the benefit of affiliated group companies and/or their directors

and/or officers, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. The Company may also grant indemnities or insurances namely against financial losses, liabilities, damages or expenses to or for the benefit of directors or officers of affiliated group companies (including companies being direct or indirect shareholders of the Company).

The Company may set up branches in Luxembourg or abroad"

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and that, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un août,

par-devant Maître Aloyse Biel, notaire résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés d'Accenture International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 1.145.369.575 Euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79873 (la Société).

Ont comparu:

1. Accenture SCA, une société en commandite par actions, constituée et organisée conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79874 (Accenture SCA), en sa qualité de détenteur de 43.468.445 parts ordinaires et de 2.040.000 parts ordinaires de la Catégorie A de la Société, et

2. la Société, en sa qualité de détenteur de 306.338 parts ordinaires de son propre capital social (les Actions Propres), toutes deux étant représentées par Marc Tkatcheff, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu de procurations données le 26 août 2009.

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire, agissant au nom et pour le compte des parties comparantes, et par le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte, afin d'être déposées, ensemble avec l'acte, auprès des autorités de l'enregistrement.

Les associés de la Société ont requis le notaire soussigné d'acter:

I. que la Société a été constituée le 21 décembre 2000, en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 609, en date du 8 août 2001, page 29218;

II. que les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, en date du 1^{er} septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N° 2706, en date du 6 novembre 2008, page 129858;

III. que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, qui est, par conséquent, dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour;

IV. que la Société, en sa qualité de détenteur des Actions Propres, n'a pas de droit de vote;

V. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation à la formalité de convocation;

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société, afin de modifier l'objet social de la Société; et

3. Divers.

VI. qu'Accenture SCA, étant le seul associé de la Société ayant droit de vote sur les points figurant à l'ordre du jour, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Tous les associés de la Société étant représentés à la présente Assemblée, Accenture SCA renonce à la formalité de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Accenture SCA (représentant l'intégralité du capital social votant) décide d'approuver, et approuve par la présente, la modification l'article 2 des Statuts, relatif à l'objet social de la Société, afin de le lire comme suit:

" **Art. 2.** L'objet de la société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoise et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toutes sortes, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes. La société peut emprunter sous toute forme et, dans les limites des prescriptions légales, émettre des obligations ou certificats de créance. La société peut consentir des prêts ou garanties aux sociétés affiliées au groupe ou à leur profit, et/ou à leurs gérants et/ou à leurs agents, gérer la trésorerie et effectuer la gestion financière du groupe de sociétés auquel elle appartient. D'une manière générale, elle peut prêter assistance à toute société affiliée au groupe ou à son profit, et/ou à leurs gérants et/ou à leurs agents, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. La Société peut aussi accorder des indemnités ou des assurances, notamment contre les pertes financières, les responsabilités, les dommages ou les dépenses, aux gérants ou agents de sociétés affiliées au groupe ou à leur profit (y comprises les sociétés étant des associés directs ou indirects de la Société).

La société peut établir des agences au Luxembourg ou à l'étranger."

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés en conséquence du présent acte, sont estimés à 1.000,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au Mandataire des parties comparantes, ledit Mandataire a signé, ensemble avec Nous, l'original du présent acte.

Signé: Tkatcheff, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009127558/143.

(090153877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Media & Advertising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.211.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127145/10.

(090152683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

H-Allinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 102.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127141/10.

(090152679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Manuel Machado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 19, rue Henri de Stein.

R.C.S. Luxembourg B 58.524.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127161/10.

(090152705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Woodstock Estates Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.367.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127163/10.

(090152710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Invesco Management N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.880.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juillet 2009

1. Madame Susana NEREU DE OLIVEIRA RIBEIRO NUNES a été renouvelée dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
2. Madame Idalina GUEDES DE MELO MARTINS a été renouvelée dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. Monsieur Benoît NASR a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de catégorie B et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Monsieur Cédric BRADFER a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. La société anonyme DELOITTE S.A. a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
INVESCO MANAGEMENT N°1 S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009127119/23.

(090152728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Capital & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.481.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127165/10.

(090152719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

T.I.N.T. S.A., Transmec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 67.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 août 2009

Monsieur MONTECCHI Danilo est renommé administrateur et administrateur-délégué.
Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
TRANSMEC INTERNATIONAL S.A. abrégé T.I.N.T. S.A.
Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009127152/15.

(090153195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

MTP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 89.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour la société
Jean-Michel Dangis
Comptable

Référence de publication: 2009127138/13.

(090152911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Sajola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.674.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 20 août 2009:

1. Ré -élection de Gérant A pour une durée déterminée à partir de 25 juin 2007 jusqu'à 25 juin 2010, Mr Gerard Davis, né le 12 mai 1967 à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, demeurant professionnellement à 23, St Stephen's Green, Heritage House, 2 Dublin, Irlande.
2. Ré -élection de Gérant A pour une durée déterminée à partir de 25 juin 2007 jusqu'à 25 juin 2010, Mr Bernard Francis Hamill, né le 25 octobre 1953 à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, demeurant professionnellement à 2-5 Duke Lane, Duke House, 2 Dublin, Irlande.
3. Ré -élection de Gérant B pour une durée déterminée à partir de 25 juin 2007 jusqu'à 25 juin 2010, Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9098.
4. Ré -élection de Gérant B pour une durée déterminée à partir de 25 juin 2007 jusqu'à 25 juin 2010, Mutua (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41417.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sajola S.à r.l.
Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Manager

Référence de publication: 2009127173/26.

(090152666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127196/10.

(090153070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

it conCept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127206/10.

(090153077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pazen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9643 Buederscheid, 20, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127217/10.

(090153079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Asalux Serrurerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 123.532.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ASALUX SERRURERIE SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009127220/12.

(090152437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

LSF IV TMK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.713.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127328/10.

(090153760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.